

Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

27 MAI 2026

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0403 045 985**

Nom

(en entier) : **Vibrantz Minerals**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue du Bois(V) SN, 7334 Saint-Ghislain (Belgique)**

Objet de l'acte : Cooptation d'un administrateur

Il ressort des décisions de l'administrateur unique du 27 avril 2026 que :

[...]

2.1 COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'administrateur unique prend connaissance de la démission en tant qu'administrateur de Barry MISQUITTA et constatent la vacance d'une place d'administrateur.

[...]

L'administrateur unique décide de coopter la personne suivante en tant qu'administrateur, avec effet immédiat :

- John Paul BLANCHARD, [...].

L'administrateur élit domicile au siège de la Société pour toutes les questions qui concernent l'exercice de son mandat.

Le mandat de cet administrateur court jusqu'à la fin de la première assemblée générale qui suit.

Cet administrateur sera rémunéré de la même manière que son prédécesseur.

[...]

2.2 COMPOSITION ACTUELLE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

Compte tenu des décisions précédentes, l'administrateur unique confirme que l'organe d'administration est, à partir d'aujourd'hui, composé comme suit :

- Emmanuel MARINHO ; et
- John Paul BLANCHARD.

Extrait des statuts : « S'il n'y a qu'un seul administrateur, la totalité des pouvoirs d'administration lui est attribuée, avec la faculté de déléguer partie de ceux-ci.

Lorsque la société est administrée par plusieurs administrateurs, ceux-ci forment un organe d'administration collégial.

En tout cas, chaque administrateur aura le pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers et en justice, tant comme demandeur que comme défendeur, individuellement. L'organe d'administration peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire. »

[...].

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

2.3 PROCURATIONS

L'administrateur unique décide de donner procuration à Erwin DESTUYVER, Michiel STUYTS et Iljan DEPAUW (avocats d'Eubelius SRL), ainsi qu'à Silke DE GREEF (paralegal assistant d'Eubelius SRL), de même que, de manière plus générale, à tous les avocats et paralegal assistants d'Eubelius SRL, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation et de substitution, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt (d'un extrait) du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux Annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de l'adaptation des données à la Banque-Carrefour des Entreprises.

[...]

Silke De Greef
Mandataire spéciale

Sont déposées simultanément : les décisions de l'administrateur unique du 27 avril 2026.